

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

4EME Réunion de 2014

Séance du 27 juin 2014

CG20140627_41
id. 866

L'an deux mille quatorze le vingt sept juin , les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

BILAN DE LA POLITIQUE AGRICOLE DU CONSEIL GÉNÉRAL

Bien au-delà des compétences obligatoires, la politique agricole du Conseil Général de Tarn-et-Garonne s'articule autour de 4 axes :

- * l'aide aux investissements structurants qui permettent de moderniser la « ferme départementale »,
- * le soutien aux organismes agricoles et aux filières pour accompagner les agriculteurs dans la modernisation de l'agriculture,
- * l'allègement des charges,
- * l'installation des jeunes agriculteurs.

De 1986 à 2013 inclus, **ce sont plus de 105 millions d'euros qui ont été mobilisés par le Conseil Général.**

I – INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS

Avec 52,71 M€, ils représentent 50 % de l'engagement du Département, avec pour l'essentiel :

1 – La maîtrise de l'eau : (38,18 M€)

Elle en est l'élément majeur qui se décline d'une part avec la création de ressources (lacs sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général, retenues collinaires individuelles et lacs collectifs), la création de réseaux d'irrigation, le soutien des étiages et l'assainissement des terres.

Cet effort de maîtrise de l'eau a permis de doter notre département de :

- 39 réseaux d'irrigation,
- grands barrages, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général (St-Géraud, Gouyre, Tordre, Théronnel, Falquettes),
- retenues collinaires individuelles ou collectives (dont 249 subventionnées par le Conseil Général),
- soutiens d'étiages, à partir de barrages EDF, pour la Garonne, le Tarn et l'Aveyron.

Le Tarn-et-Garonne est le département de Midi-Pyrénées dont le pourcentage de surface irrigable est le plus élevé (28 %) et se situe au 8ème rang national.

Sans ce niveau de maîtrise de l'eau, les cultures fruitières et la production de semences n'auraient jamais connu un tel développement.

Une part importante du territoire départemental bénéficie de la maîtrise de l'eau. Il reste désormais quelques sous-bassins versants tels que le Tescou Amont, le Lemboulas et ses affluents où des besoins se font encore sentir et sur lesquels les efforts sont concentrés.

2 – Matériel en CUMA : (3 M€)

L'achat de matériel en CUMA permet aux exploitants agricoles de maîtriser les coûts de mécanisation tout en ayant accès à du matériel performant. De plus, les CUMA favorisent l'entraide et jouent ainsi un rôle social au sein d'un réseau qui regroupe environ **3 800 adhérents**.

3 – L'Aménagement foncier : (4,7 M€)

L'aménagement foncier participe à restructurer le parcellaire agricole pour améliorer la mise en valeur des exploitations. C'est un outil au service de l'aménagement des territoires, défini et encadré par le Code Rural.

La loi de développement des territoires ruraux de 2005 a fini de transférer au Conseil Général **cette compétence obligatoire, qui est la seule dans le domaine agricole**.

Depuis ce transfert, il n'y a pas eu de demande, mais cette compétence va être **réactivée avec la future Ligne à Grande Vitesse**.

Les études, les marchés des géomètres, le suivi technique, réglementaire et administratif des opérations d'aménagement foncier, sont sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général ainsi que l'animation et le secrétariat des différentes commissions.

Le Conseil Général doit veiller au respect de la procédure. Il institue et constitue les commissions d'aménagement foncier, ordonne et clôture les opérations.

4 – Travaux connexes : (5,38 M€)

Les travaux connexes découlent des opérations d'aménagement foncier, mais ils sont sous maîtrise d'ouvrage des associations foncières ou des communes.

Le Conseil Général accorde des subventions pour la réalisation de ces travaux.

Dans le cadre des Grands Ouvrages Publics, les travaux connexes rendus nécessaires sont à la charge financière du maître d'ouvrage du Grand Ouvrage Public.

5 – Les échanges amiables : (0,56 M€)

Ils permettent d'améliorer les structures d'exploitation. Le Conseil Général subventionne les échanges amiables à hauteur de 80 % des frais, dès lors que l'intérêt agricole est avéré.

II – ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS DANS LA MODERNISATION DE L'AGRICULTURE

La modernisation de l'agriculture, rendue possible grâce aux investissements structurants, nécessite d'accompagner les agriculteurs pour leur permettre de faire évoluer leur savoir-faire, de valoriser les potentiels de leurs exploitations et de leurs filières.

C'est la raison pour laquelle le Conseil Général s'est aussi engagé dans ce domaine à hauteur de **près de 40 millions d'euros**, avec pour l'essentiel :

1 – Les subventions de fonctionnement : (12,5 M€)

Elles sont accordées aux organismes professionnels agricoles qui assurent un appui technique auprès des exploitants. Ces subventions permettent de réduire la part restant à la charge des agriculteurs ou de mettre en place de nouveaux services.

C'est notamment le cas des structures techniques comme Bovins Croissance, le Contrôle Laitier, l'Identification Permanente Généralisée (bovins, ovins, caprins), l'Etablissement de l'Elevage (EDE), l'Association de Lutte contre les Maladies des Animaux (ALMA), les Syndicats de Défense des Races d'Animaux, le Laboratoire d'Analyse Agricole et le Service d'Utilité Agricole de Développement (SUAD).

C'est aussi le cas pour le Service de Remplacement, l'ADPSPA qui assure la formation continue des exploitants et la Fédération Départementale des CUMA qui anime et structure le réseau des CUMA.

Par ailleurs, le Conseil Général aide aussi des structures départementales telles que l'ADOMA qui organise tous les ans le Concours Agricole de Montauban et la Fédération Départementale des Chasseurs pour ses missions d'intérêt général (régulation du grand gibier, surveillance sanitaire...) qui ont un impact sur l'agriculture du Tarn-et-Garonne.

Tous les ans, ce sont près de 440 000 € qui sont accordés à ses organismes et dont bénéficie, de façon indirecte, l'ensemble des agriculteurs tarn-et-garonnais.

2 – Le Fonds Départemental d'Intervention Agricole : (15,65 M€)

Il permet d'intervenir tant sur le développement et la promotion des productions départementales ou locales que sur la protection des cultures, le soutien aux structures, la défense sanitaire et les subventions aux nombreuses manifestations agricoles qui animent les cantons ruraux.

Tous les ans, 70 à 100 dossiers sont aidés concernant des filières, des organismes professionnels ou des agriculteurs.

3 – Les comices agricoles : (0,40 M€)

Ils participent, comme les autres manifestations agricoles, à l'animation des cantons ruraux et à maintenir un lien entre les agriculteurs et la population.

4 – Laboratoire Vétérinaire Départemental : (10,27 M€)

Les Laboratoires Vétérinaires dépendent des Conseils Généraux. L'Assemblée Départementale a choisi, comme la grande majorité des départements, d'en garder la gestion directe et a opté pour un statut de service public.

Le Laboratoire Vétérinaire Départemental intervient dans trois domaines :

- * l'élevage avec les analyses de santé animale,
- * l'agroalimentaire avec les analyses et le conseil sur la qualité des produits agroalimentaires,
- * l'environnement avec le nucléaire et le suivi de la centrale de Golfech, les analyses d'eau et le conseil pour le suivi du risque légionelle.

La reconnaissance de la qualité des analyses est attestée par les différentes accréditations progressivement obtenues et qui font l'objet de contrôles réguliers.

De 1986 à 2013, la part de subvention d'équilibre correspondant aux enjeux agricoles s'élève à 10 272 671 €.

III – ALLEGEMENT DES CHARGES : (10,96 M€)

Le Conseil Général participe à l'allègement des charges d'exploitations et fait ainsi jouer la solidarité départementale en faveur des agriculteurs, et plus particulièrement ceux qui connaissent des situations très difficiles.

1 – L'incitation à l'assurance grêle : (7,58 M€)

Le Conseil Général accorde une aide aux agriculteurs qui s'assurent contre la grêle. Pour la campagne 2013, cela concerne 1 230 contrats d'assurance par type de culture, pour un montant de 218 460 €.

Jusqu'en 2005, l'aide du Conseil Général entraînait un abondement de celle de l'Etat. Depuis 2006, l'Etat a réservé son intervention à la seule assurance récolte et bénéficie d'un cofinancement de l'Europe depuis 2010. En 2013, 450 exploitants du Tarn-et-Garonne ont opté pour l'assurance récolte.

Ainsi, **près d'un agriculteur sur trois a souscrit un contrat d'assurance grêle ou récolte pour couvrir ses cultures**. L'aide à l'assurance contre la grêle demeure la politique la plus sollicitée au titre de l'allègement des charges, puisque près des 3/4 des exploitants qui s'assurent optent pour l'assurance grêle et 1/4 pour l'assurance récolte.

2 – Fonds Mutualiste et FIATEG : (0,85 M€)

Le Fonds Mutualiste a été mis en place en 1993 dans le prolongement du FIATEG (1991). Il a permis :

- * d'accompagner les agriculteurs les plus touchés par la réforme de la PAC de 1992 (bonification d'intérêt des prêts de consolidation),
- * d'écarter les charges des prêts collectifs des réseaux d'irrigation,
- * de prendre en charge les impayés des liquidations judiciaires auprès des structures collectives (ASAI, AF, CUMA),
- * d'accompagner les viticulteurs touchés par la crise viticole (bonification des prêts de consolidation proposée par le Crédit Agricole).

3 – Aides ponctuelles en cas de crise : (2,23 M€)

Le Conseil Général est venu en complément d'aides nationales ou régionales, suite à des aléas climatiques (sécheresse 1986, 1989, 1990, 2003, gel de 1991), la crise viticole en 2005 ou des crises sanitaires (ESB en 2002, FCO en 2008).

4 – Indemnités de repeuplement : (0,13 M€)

Il s'agit d'indemnités accordées aux éleveurs pour reconstituer leur cheptel après abattage sanitaire (maladies réglementées). Ce type de demande n'a plus été sollicité depuis 2008.

5 – Fonds d'Intervention Agricole d'Urgence : (0,17 M€)

Créé en novembre 2011, le Fonds d'Intervention Agricole d'Urgence accorde un soutien aux exploitants confrontés à un aléa conjoncturel officiellement reconnu, afin d'éviter que celui-ci ne remette en cause la pérennité de l'exploitation.

Cette aide est accordée au titre du règlement européen de minimis. 65 agriculteurs en ont bénéficié pour un montant global de 168 521 € et 15 dossiers sont en cours d'instruction.

IV – AIDE AUX JEUNES AGRICULTEURS : (2,18 M€)

Après avoir accordé des subventions aux jeunes agriculteurs au titre de la décohabitation jusqu'en 1993 (0,32 M€), le Conseil Général s'est engagé dans l'aide à l'installation en 2002.

Au 31 décembre 2013, ce sont 483 personnes qui ont bénéficié de cette aide à l'installation des jeunes agriculteurs pour un montant global de 1,86 M€.

Je vous demanderais de prendre acte de ce bilan des politiques agricoles.

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission agriculture et ruralité,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte du bilan des politiques agricoles du Conseil Général tel que présenté, qui s'articule autour des 4 axes suivants :
 - aide aux investissements structurants qui permettent de moderniser la « ferme départementale »,
 - soutien aux organismes agricoles et aux filières pour accompagner les agriculteurs dans la modernisation de l'agriculture,
 - allègement des charges,
 - installation des jeunes agriculteurs.

Acte donné.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET